

**COMMUNE DE CLARENSAC
DEPARTEMENT DU GARD**

**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 AVRIL 2024**

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE	27
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS	17
NOMBRE DE MEMBRES VOTANTS	22
NOMBRE DE PROCURATIONS	5

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre avril à dix-neuf heures et trente minutes
Le Conseil Municipal de la Commune de CLARENSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du foyer communal, sous la Présidence de Monsieur Patrick GERVAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 22 mars 2024

PRESENTS : Messieurs GERVAIS, HAMARD, CHAPEL, OLIVE, COMTAT, CHAUVET, SERRANO, LECOQ, BOUTIER et PONSY Mesdames KRAWCZYK, BONAMI, DALLONGEVILLE, TRUILLET, BOUCHET, LECOQ et FEURMOUR

ABSENTS : Mesdames BOISSET, BARTHELEMY, CHARRIERE, MORIN, SERIO et EPAUD, Messieurs VALLON, PACIONI, CHARRIERE et QUERCI

PROCURATIONS : Madame CHARRIERE à Monsieur OLIVE, Monsieur CHARRIERE à Monsieur HAMARD, Madame EPAUD à Monsieur PONSY, Monsieur PACIONI à Monsieur GERVAIS, Madame BARTHELEMY à Madame DALLONGEVILLE

SECRETAIRE DE SEANCE : Rose-Marie KRAWCZYK

Délibération n° 10-04-2024 : Demande de subventions d'investissement pour le projet de création d'un demi-terrain de basketball en extérieur

Monsieur le Maire, rapporteur, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant la volonté de la majorité municipale de favoriser la vie sportive des habitants de tout âge du territoire,
Considérant le projet de création d'un demi-terrain de basketball de type 3x3 au sein de la plaine des sports de Clarensac,
Considérant la délibération 06-03-2024 du 7 mars 2024,
Considérant la possibilité de recourir à un autre financeur,
Considérant le dépôt d'une demande d'octroi de fonds de concours auprès de Nîmes Métropole au sujet du présent projet,
Considérant le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du Département,
Considérant le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la Région Occitanie dans le cadre de l'appel à projet « Occitanie-Sport, Santé, Loisirs, Bien être à ma porte »,
Considérant le coût prévisionnel des travaux selon le tableau synthétique ci-après,
Vu l'avis favorable à l'unanimité de la Commission Budget, Projets, Actions réunie en date du 27 février 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'abroger la délibération 06-03-2024 du 7 mars 2024,
- D'autoriser Monsieur le Maire à présenter le projet de création d'un demi terrain de basketball en extérieur de type 3x3, pour obtenir une aide financière de la part de Nîmes Métropole via le fonds de concours, de la part du Département et de la part de la Région Occitanie via l'appel à projet « Occitanie-Sport, Santé, Loisirs, Bien être à ma porte »,
- D'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Montant total estimatif des travaux HT		43 146,40 €
Appel à projet Région Occitanie	20% max des dépenses éligibles et aide max de 25 000€ par projet	8 629,28 €
Département	21%	9 060,74 €
Fonds de concours Nîmes Métropole	50% reste à charge des dépenses HT	16 042,00 €
Autofinancement		9 414,38 €

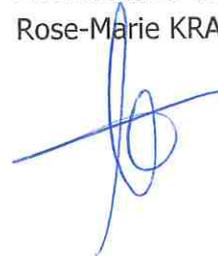
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à la présente délibération.
- De réserver les crédits afférents sur le budget primitif 2024.

Fait à CLARENSAC, le 4 avril 2024

Le Maire
Patrick GERVAIS



La secrétaire de séance
Rose-Marie KRAWCZYK



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 05/04/24
Et publication sur le site internet <https://clarensac.fr/> le 05/04/24